

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 JUIN 1875.

Crédit supplémentaire de 23,650 francs au budget du Département de la Justice pour l'exercice 1874 (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (²), PAR M. LEFEBVRE.

MESSIEURS,

Toutes les sections, ainsi que la section centrale ont adopté sans observation, le projet de loi ouvrant un crédit supplémentaire de 23,650 francs au budget du Département de la Justice pour l'exercice 1874.

La presque totalité du crédit se rapporte à une dépense forcée et nécessaire concernant les frais d'entretien et de transport d'indigents étrangers.

En conséquence, la section centrale a l'honneur de proposer à la Chambre d'accepter le projet soumis à ses délibérations.

Le Rapporteur,

L. LEFEBVRE.

Le Président,

F. SCHOLLAERT.

(¹) Projet de loi, n° 175.

(²) La section centrale, présidée par M. SCHOLLAERT, était composée de MM. ANÉDÉE VISART, DE MACAR, WOESTE, DE PITTEURS-HIÉGAERTS, LEFEBVRE et NOTELTRIS.
